

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DDCT 94 Subvention de fonctionnement (15 000 euros) à l'association Consentis.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Consentis ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association Consentis, sise 191 rue du Temple 75003 PARIS, au titre de l'année 2021 (2021_12156).

Article 2 : La dépense sera imputée au titre de la politique de la Nuit, sous réserve de la décision de financement, au budget 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO